



**Independent
Media Arts Alliance**
Alliance des arts
médiatiques indépendants

Mémoire prébudgétaire

14 août 2009

Préparé pour l'AAMI
Par Jennifer Dorner, directrice nationale

Adressé à :
Jean-François Pagé, greffier
Comité permanent des finances
Chambre des communes
Ottawa
Courriel : [fina@parl.gc.ca](mailto: fina@parl.gc.ca)

imaa - aami
6560, ave de l'Esplanade, p. 304
Montréal (Québec) H2V 4L5
(514) 522 8240 [info@imaa.ca](mailto: info@imaa.ca) www.imaa.ca

INTRODUCTION

L'**Alliance des arts médiatiques indépendants** (AAMI) est un organisme national à but non lucratif contribuant à la promotion et au renforcement de la communauté des arts médiatiques du Canada. L'Alliance, qui représente plus de 80 organismes indépendants de production, de distribution et de diffusion d'œuvres dans les secteurs du **film**, la **vidéo**, du **son** et des **nouveaux médias** de toutes les régions du Canada, dessert plus de 12 000 artistes médiatiques indépendants et travailleurs culturels.

SYNOPSIS

Voici les recommandations de l'AAMI adressées au Comité permanent des finances dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2009 :

- 1 – investir **40 millions** de dollars supplémentaires par an pour l'expansion de la capacité et du mandat du **Programme de développement de publics et de marchés du Conseil des arts du Canada** ;
- 2 – appuyer le **Conseil des arts du Canada** en portant son budget annuel à **300 millions** de dollars sur une période de quatre ans.
- 3 – accorder aux artistes et créateurs professionnels une **exemption de 30 000 \$** sur le revenu tiré des droits d'auteur et des paiements résiduels et une **exemption fiscale complète** des subventions.

CONTEXTE

Cette année, l'AAMI a constaté beaucoup de changements dans le financement des arts et de la culture au palier fédéral. Le secteur des arts médiatiques indépendants a été directement touché par les coupures infligées à plusieurs programmes tels que *Routes commerciales*, *PromArt*, le *Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants*, le *Fonds du long-métrage du Canada*, le *Fonds national de formation dans le secteur du film et de la vidéo* et *Culture canadienne en ligne*.

Nous appuyons vigoureusement la reconduction de plusieurs fonds et l'accroissement des budgets de certains programmes. L'honorable ministre James Moore a annoncé plus tôt cet été que Patrimoine canadien reconduira un certain nombre de programmes du portefeuille culturel pour les cinq prochaines années.

Nous sommes heureux que les programmes qui relevaient auparavant de *Un avenir en art* aient été reconduits. Le *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens*, aujourd'hui le *Fonds du Canada pour l'investissement en culture*, le programme *Espaces culturels Canada*, aujourd'hui le *Fonds du Canada pour les espaces culturels*, le *Programme national de formation dans le secteur des arts*, aujourd'hui le *Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts*, et *Présentation des arts Canada* ont également été reconduits.

L'AAMI souhaite également exprimer son appui au renouvellement des 25 millions de dollars de crédits pour le Conseil des arts du Canada. Cela maintient le budget annuel du Conseil à 181 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Comme beaucoup d'autres organismes nationaux de service dans le domaine des arts, dont la Coalition canadienne des arts et la Conférence canadienne des arts, l'AAMI réclamait depuis plusieurs années une hausse importante du budget du Conseil des arts. Cette somme de 25 millions de dollars constitue un premier pas positif vers l'objectif d'un budget annuel de 300 millions de dollars pour le Conseil des arts.

Bien que ces mesures de dépense dans le secteur des arts et de la culture contribuent à la prospérité et à un avenir durable pour les Canadiens, d'un point de vue économique et social, l'AAMI souhaite attirer l'attention sur les secteurs qui restent inefficaces et/ou bénéficieraient d'un appui, financier ou autre, pour assurer l'épanouissement et la stabilité de l'industrie culturelle.

Les fonds octroyés à la culture dans le Budget fédéral de relance économique de 2009 sont axés sur l'industrie du spectacle dans son ensemble. Cela aura une incidence à court terme bénéfique sur l'industrie culturelle commerciale mais d'autres mesures s'imposent pour assurer la stabilité à long terme du secteur de manière générale. La restructuration récente des programmes de financement fédéraux présentée ci-dessus a créé des lacunes à la fondation même du secteur des arts médiatiques indépendants. Ces lacunes touchent notamment les programmes de formation, l'appui aux artistes médiatiques émergents et les programmes de développement des marchés.

Les trois recommandations présentées par l'AAMI reflètent la manière dont les politiques

fédérales et les programmes de soutien doivent évoluer pour combler ces lacunes. Si nous voulons que le secteur dans son ensemble soit florissant dans les années à venir, il faut que le gouvernement fédéral identifie le rôle et l'incidence de tous les aspects de l'industrie culturelle et en appuie les éléments dans le cadre de l'écologie culturelle globale.

Première recommandation– Développement de publics et de marchés

Comme nous l'avons indiqué, le secteur des arts et de la culture a été durement touché par l'abolition de deux programmes itinérants : Prom Arts et Routes commerciales. Ces programmes étaient essentiels pour bâtir des carrières et des entreprises, créer des emplois, étoffer l'image du Canada à l'étranger, etc. En bref, ils contribuaient de manière importante à l'épanouissement de l'industrie culturelle du Canada. Ils étaient absolument essentiels à la production et à la diffusion des arts médiatiques indépendants et, en fait, avaient des retombées économiques largement supérieures à l'investissement initial. Le Comité permanent du patrimoine canadien indiquait dans son rapport que :

De par sa population répartie sur un large territoire, le marché canadien offre des perspectives restreintes pour les artistes canadiens. Les compagnies en art de la scène qui œuvrent dans le secteur des arts de la scène ont insisté sur la nécessité de se produire à l'étranger afin de générer des revenus supplémentaires. Il s'agit également d'une occasion privilégiée de faire connaître leur créativité et leur talent à d'autres auditoires... L'apport financier du Programme de promotion des arts ou de Routes commerciales profitait aux compagnies canadiennes de transport de marchandise et de passager. Il s'agit donc d'une décision pour le moins discutable dans la mesure où cet appui est réinjecté dans l'économie canadienne.¹

L'AAMI ne croit pas que faire renaître Prom Arts et Routes commerciales soit la solution la plus efficace pour redresser cette situation. La communauté des arts médiatiques estime que la section de Développement des publics et des marchés du Conseil des arts du Canada fait un excellent travail pour aider les artistes et leurs organisations à développer leurs pratiques, nationalement et internationalement, et à diffuser leurs œuvres à l'étranger. Toutefois, ce service est débordé de travail, ne peut répondre aux demandes et n'a pas les ressources nécessaires pour combler les trous laissés par la perte des deux programmes susmentionnés.

L'AAMI recommande au gouvernement fédéral d'investir 40 millions de dollars supplémentaires par an dans l'expansion de la capacité et du mandat du Programme de développement de publics et de marchés du Conseil des arts du Canada.

Deuxième recommandation – Conseil des arts du Canada

Pendant de nombreuses années, les organisations du secteur des arts du Canada, notamment la Conférence canadienne des arts et la Coalition canadienne des arts, ont recommandé une hausse notable du budget du Conseil des arts du Canada. La somme recommandée par l'AAMI, ainsi

¹ Rapport sur l'analyse des programmes d'art qui ont été annulés durant l'été 2008, Comité permanent du patrimoine canadien, avril 2009, 40^e législature, 2^e session.

que par de nombreux groupes du domaine des arts en 2005, représenterait cinq dollars par Canadien pour porter le budget annuel total du Conseil à 300 millions de dollars.

Ce message a été répété les années suivantes et à été accepté dans une certaine mesure par le gouvernement conservateur lorsqu'il a annoncé une hausse de 25 millions de dollars du budget annuel du Conseil, pour le porter à 181 millions de dollars. Les 181 millions de dollars actuellement investis par le Conseil des arts contribuent à produire 46 milliards de dollars d'activité économique dans le secteur culturel². Il s'agissait là d'un premier pas encourageant vers l'accomplissement des nombreux objectifs vitaux du secteur artistique et culturel.

L'AAMI tient à souligner que les 25 millions de dollars ne suffisent pas pour atténuer les pressions auxquelles font face les petites organisations gérées par les artistes eux-mêmes ainsi que les artistes indépendants qu'elle représente dans le secteur des arts médiatiques. En outre, la perte du *Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants*, du *Fonds du long-métrage du Canada* et du *Fonds national de formation dans le secteur du film et de la vidéo* a laissé des centaines d'artistes médiatiques professionnels sans appui pour achever leurs projets, développer leur talent ou soutenir leur activité.

La perte de ces programmes s'est traduite par des pressions accrues sur le Conseil des arts du Canada, notamment sa section des arts médiatiques. Cette section est celle dont le budget est le plus faible, loin derrière ceux consacrés à la musique, au théâtre, à l'écriture et à l'édition, et même aux arts visuels. Il s'agit pourtant de l'un des secteurs connaissant la croissance la plus forte, et nous savons tous que produire un film coûte cher. Comme un nombre croissant d'artistes œuvrent avec des médias de plus en plus complexes tels que l'électronique, Internet, la vidéo et les médias pluridisciplinaires, il importe d'accroître ce financement pour répondre à leurs besoins. Les fonds récemment consentis au Conseil des arts ne sont pas suffisants pour répondre aux demandes croissantes de la section des arts médiatiques du Conseil des arts du Canada.

L'AAMI affirme que le Conseil des arts du Canada offre la méthode la plus efficace et la plus équitable d'octroi de deniers publics aux artistes individuels et aux organisations artistiques de toutes les collectivités, grandes et petites, du pays. Nous recommandons que le gouvernement fédéral appuie le Conseil des arts du Canada en portant son budget annuel à 300 millions de dollars sur une période de quatre ans.

Troisième recommandation – Exonération fiscale des artistes

Selon une étude publiée cette année par The Art Gallery de l'Université York, **le revenu annuel moyen d'un artiste en 2007 était 25 318 \$**, toutes sources comprises (production d'œuvres, emplois secondaires et toutes sources connexes). Autrement dit, les artistes canadiens gagnent largement moins que la moyenne nationale qui était cette année-là 36 301 \$³.

² Coalition canadienne des arts, <http://www.canadianartscoalition.ca/en/resources/economics.cfm>

³ *Waging Culture : A report on the Socio-Economic Status on Canadian Visual Artists*, Michael Maranda, The Art Gallery of York University, 2009

Les artistes obtiennent souvent un revenu d'autres sources pour subventionner leur travail, ce qui réduit le temps qu'ils peuvent passer dans un studio et les heures qu'ils peuvent consacrer à leur perfectionnement. Les subventions gouvernementales sont extrêmement difficiles à obtenir, les chances de succès tournant autour de 10 %. On a prouvé que les subventions rehaussent proportionnellement le revenu brut de studio d'un artiste, que ce soit le revenu tiré des ventes ou d'honoraires. Toutefois, les grosses subventions ne sont pas toujours dépensées durant une seule année fiscale alors qu'elles sont imposées l'année même où elles sont reçues. Cela pénalise directement l'artiste qui devrait avoir l'usage de la totalité des fonds qu'il reçoit.

L'AAMI recommande que le gouvernement fédéral accorde aux artistes et créateurs professionnels une exemption de 30 000 \$ sur le revenu tiré des droits d'auteur et des paiements résiduels et une exemption fiscale complète des subventions. Cette mesure permettrait d'améliorer concrètement le niveau de vie des artistes.

Conclusion – Investir dans les arts

Une multitude de rapports et d'études publiés ces dernières années prouvent que l'investissement public dans les arts est essentiel à l'épanouissement social et économique d'un pays. De fait, pendant la récession économique actuelle, nous avons constaté des injections de fonds importantes dans le secteur des arts dans les budgets de relance économique de nombreux pays. Le financement des arts ne sert pas seulement à aider les artistes, il sert aussi à aider de nombreuses autres professions comme des électriciens, des techniciens, des menuisiers, des placeurs, etc., œuvrant dans l'industrie des arts.

Les arts définissent qui nous sommes comme nation et nous aident à faire connaître le Canada dans le monde. Nous croyons que le gouvernement se doit d'accroître le financement des arts afin de bâtir des collectivités dynamiques et économiquement saines reflétant notre diversité et contribuant à une société inclusive.